

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : CHANGEMENT

**À compter des 16 et 17 mars prochain, l'éclairage public de la Ville de Bernay sera désormais éteint de minuit à 5h30 du matin sur tout le territoire communal.**

L'utilisation, sur l'ensemble du territoire communal, de l'éclairage public, a coûté 144 260 Euros TTC en 2021. Ce coût intègre les mesures d'économies décidées en 2013 :

- > Dans les hameaux : entre 24 h à 6 h pas d'éclairage public.
- > Pour le reste de la ville : l'éclairage est allumé toute la nuit en fonction du jour et de la nuit par une horloge qui se règle automatiquement en fonction de la saison. Néanmoins, pour la plupart des secteurs en ville, un luminaire sur deux est d'ores et déjà éteint en permanence.

Par soucis d'harmonisation mais aussi d'économie sur la facture énergétique, la Municipalité a décidé que l'ensemble de l'éclairage public sera désormais éteint de minuit à 5h30 du matin. Le gain annuel est ainsi estimé à 64 500 euros sur la base de la consommation 2021.

**Précision sur la mise en œuvre de l'extinction :** en fonction de l'intervention de l'entreprise prestataire de la Ville, Team Réseaux, sur les différents matériels, environ la moitié de l'éclairage public sera concernée dans la nuit du 16 au 17 mars. L'ensemble du réseau sera mis à jour des nouvelles dispositions à compter de la nuit du 17 au 18 mars.

« Notre budget présente peu de marge de manœuvre. Il est, de ce fait, très sensible aux aléas externes », explique Marie-Lyne Vagner, maire. « D'ores et déjà, le surcoût, à date, des énergies se situe entre + 230 000 et 500 000 euros (ex : + 150 % sur coût kw/h entre février 2022 et février 2021). Nous n'avons donc pas le choix que de trouver de nouvelles économies : cette décision en fait partie. D'autant que nos matériels sont plutôt vieillissants et très consommateurs d'énergie. Aussi, nous allons poursuivre les investissements dans de l'éclairage à LED au meilleur rapport efficacité/coût.

Reste que cette décision de limiter l'amplitude du fonctionnement de l'éclairage public contribuera, aussi, à diminuer la nuisance lumineuse nocturne et son action sur la faune, la flore, les écosystèmes ou sur la santé humaine. »

**Manuel CHEVALLIER**

Directeur service Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



**BERNAYLAVILLE.FR**